

Province de Québec
MRC de La Matapédia
Municipalité de Saint-Moïse

RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-02

MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2019-04, CONCERNANT LES TAUX DE TAXES MUNICIPALES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020

ATTENDU que les membres du conseil ont adopté le règlement 2019-04, concernant le taux de taxes municipales pour l'année 2020;

ATTENDU que l'état d'urgence sanitaire (COVID-19) a été décrété par le gouvernement du Québec et affecte financièrement la population;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné lors de la séance régulière du conseil tenue le 4 mai 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Bérubé et résolu unanimement que le règlement portant le numéro 2020-02 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement comme suit :

ARTICLE 1

L'article 9 du règlement numéro 2019-04 concernant le taux d'intérêt pour les comptes de taxes dus et l'échéance des intérêts est abrogé.

ARTICLE 2

Le taux d'intérêt et l'échéance des intérêts seront déterminés par résolution pour l'exercice financier 2020.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Paul Lepage,
Maire

Nadine Beaulieu,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

AVIS DE MOTION : 4 mai 2020 PRÉSENTATION PROJET RÈGLEMENT : 4 mai 2020 ADOPTION RÈGLEMENT : 1 ^{er} juin 2020 AFFICHAGE : 9 juin 2020
--